

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2026

Extrait du procès-verbal

Le 23 septembre 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 16 septembre 2026.

Étaient présents Messieurs : Christophe CABRI, Didier TAUPIN

Étaient excusées Mesdames : Ghislaine GUILLEN, Chantal SUBRA

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°104-2026

AMENAGEMENT DE VEHICULES (VTU – VSS – VATL)

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

AMENAGEMENT DE VEHICULES (VTU – VSS – VATL)

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a lancé une consultation en vue de la passation d'accords-cadres relatifs à :

- l'aménagement de véhicules tous usages (VTU) ;
- l'aménagement de véhicules de service de santé (VSS) ;
- l'aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL).

sur châssis existants fournis par la personne publique et pour les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS).

Les prestations faisant l'objet de la consultation étaient réparties en trois lots distincts, traités par accords-cadres séparés, désignés ci-après :

<i>Num</i>	<i>Libellé</i>
01	Aménagement de véhicules tous usages (VTU)
02	Aménagement de véhicules de service de santé (VSS)
03	Aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL)

A titre indicatif et sans obligation d'engagement de la personne publique de quelque nature que ce soit, le montant estimatif des besoins par lot, en valeur Mo, est de :

<i>Lot</i>		<i>Montant estimé des besoins en euros HT</i>
<i>Num</i>	<i>Désignation</i>	
01	Aménagement de véhicules tous usages (VTU)	400 000,00
02	Aménagement de véhicules de service de santé (VSS)	160 000,00
03	Aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL)	120 000,00

Soit, au total, un montant estimé en euros HT de : 680 000,00.

Les prestations de chaque lot feront l'objet d'un accord-cadre, fractionné à bons de commande, avec uniquement un maximum, en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations de l'accord-cadre seront exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

La durée de validité de l'accord-cadre est de :

<i>Num Lot</i>	<i>Libellé</i>	<i>Durée de validité de l'accord-cadre en année calendaire</i>
01	Aménagement de véhicules tous usages (VTU)	quatre (04)
02	Aménagement de véhicules de service de santé (VSS)	trois ans (03) et six mois (06)
03	Aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL)	quatre (04)

Elle débute dans les conditions suivantes :

<i>Num Lot</i>	<i>Libellé</i>	<i>Date de commencement de la durée de validité de l'accord-cadre</i>
01	Aménagement de véhicules tous usages (VTU)	Date de notification de l'accord-cadre.
02	Aménagement de véhicules de service de santé (VSS)	21/04/2027 (00h00)

<i>Num Lot</i>	<i>Libellé</i>	<i>Date de commencement de la durée de validité de l'accord-cadre</i>
03	Aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL)	Date de notification de l'accord-cadre.

Il n'est pas prévu de reconduction.

Le montant plafond des commandes (ou montant maximum) de chaque accord-cadre pour chacun des lots est le suivant :

<i>Num Lot</i>	<i>Libellé</i>	<i>Plafond de l'accord-cadre en euros HT</i>
01	Aménagement de véhicules tous usages (VTU)	520 000,00
02	Aménagement de véhicules de service de santé (VSS)	200 000,00
03	Aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL)	180 000,00

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

La mise en concurrence s'est effectuée suivant les modalités d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variante imposée. Il n'était pas non plus prévu de prestation supplémentaire équivalente (PSE).

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application de l'article R. 2131-16 du Code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

<i>Support</i>	<i>Date d'envoi à la publication</i>	<i>Date de parution</i>	<i>Observation(s)</i>
JOUE	02/06/2026	03/06/2026	Identifiant : 378601-2026
BOAMP	02/06/2026	03/06/2026	Avis n°26-54069
https://marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS 17)	02/06/2026	03/06/2026	
https://www.sdis17.fr/marche-public/ (site internet du SDIS 17)	02/06/2026	03/06/2026	

Suite à une erreur matérielle et manifeste (erreur de report de la date limite de réception des offres) dans la rédaction de l'annonce, un avis rectificatif a également été publié :

<i>Support</i>	<i>Date d'envoi à la publication</i>	<i>Date de parution</i>	<i>Observation(s)</i>
JOUE	04/06/2026	06/06/2026	Identifiant : 390005-2026
BOAMP	04/06/2026	06/06/2026	Avis n°26-55152
https://marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS 17)	04/06/2026	06/06/2026	
https://www.sdis17.fr/marche-public/ (site internet du SDIS 17)	04/06/2026	06/06/2026	

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis gracieusement à la disposition de celles-ci qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée via le profil acheteur de la personne publique.

La date limite de réception des plis était fixée au 9 juillet 2026 (12h00), délai de rigueur.

A l'issue de la période de consultation :

- 38 dossiers de consultation avaient été retirés dont 22 de façon anonyme ;
- 4 plis ont été remis dans les délais conformément aux stipulations du règlement de la consultation.

Ceux-ci sont :

<i>Num registre</i>	<i>Date de réception du pli</i>	<i>Mode de réception du pli</i>	<i>Nom du déposant</i>	<i>Observation(s)</i>
01	26/06/2026 16h28	Dépôt dématérialisé.	VIGIER EQUIPEMENTS Sas	Pli relatif aux lots n°01, 02 et 03.
02	29/06/2026 12h36	Dépôt dématérialisé.	CARROSSERIE SAINT AUBERT / TOUTENKAMION GROUP	Pli relatif aux lots n°01, 02 et 03.
03	08/07/2026 09h51	Dépôt dématérialisé.	TIB Sas	Pli relatif aux lots n°01, 02 et 03.
04	09/07/2026 11h40	Dépôt dématérialisé.	CANTIN	Pli relatif aux lots n°01 et 03.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants :

<i>Critère Sous-critère(s)</i>	<i>Valeur de notation</i>
Valeur technique de l'offre : - <i>qualité intrinsèque des équipements et fournitures mis en œuvre :</i> - <i>modalités de prise en compte et de gestion administratives de la commande :</i> - <i>modalités et conditions de prise en compte du châssis de restitution du véhicule après aménagement et exécution des prestations :</i> - <i>solutions écoresponsables mises en place dans le cadre de l'exécution du marché et respectueuses de l'environnement (choix de produits, modalités d'exécution faible en ressource énergétique, etc.) :</i>	35,00 / 100,00 15,00 / 35,00 10,00 / 35,00 5,00 / 35,00 5,00 / 35,00
Prix :	35,00 / 100,00
Délai d'exécution :	15,00 / 100,00
Service après-vente (SAV) :	5,00 / 100,00
Performance de l'offre en matière de protection de l'environnement et d'éco-responsabilité :	5,00 / 100,00
Garanties commerciales et contractuelles :	5,00 / 100,00

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 septembre 2026 a émis un avis sur l'admission des candidats et le jugement des propositions et a décidé :

- pour le lot n°1 relatif à l'aménagement de véhicules tous usages (VTU) de désigner comme titulaire l'opérateur économique VIGIER EQUIPEMENTS Sas (num registre 01) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 385 948,50 € HT, soit 462 613,20 € TTC ;
- pour le lot n°2 relatif à l'aménagement de véhicules de services de santé (VSS) de désigner comme titulaire l'opérateur économique VIGIER EQUIPEMENTS Sas (num registre 01) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 157 068,00 € HT, soit 188 331,60 € TTC ;
- pour le lot n°3 relatif à l'aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL) de désigner comme titulaire l'opérateur économique CANTIN Sas (num registre 04) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 101 596,32 € HT, soit 121 896,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions,
- d'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence :
 - pour le lot n°1 relatif à l'aménagement de véhicules tous usages (VTU) de désigner comme titulaire l'opérateur économique VIGIER EQUIPEMENTS Sas (num registre 01) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 385 948,50 € HT, soit 462 613,20 € TTC,
 - pour le lot n°2 relatif à l'aménagement de véhicules de services de santé (VSS) de désigner comme titulaire l'opérateur économique VIGIER EQUIPEMENTS Sas (num registre 01) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 157 068,00 € HT, soit 188 331,60 € TTC,
 - pour le lot n°3 relatif à l'aménagement de véhicules d'ateliers légers (VATL) de désigner comme titulaire l'opérateur économique CANTIN Sas (num registre 04) dont la proposition est la mieux classée pour un montant de 101 596,32 € HT, soit 121 896,32 € TTC,
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 24 SEP. 2026

B23092026 DEL Ady

Pour le Président du conseil d'administration
et par délégation
le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou